



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

**Comité Régional de l'Habitat Nord-Pas-de-Calais**  
Séance Plénière du 15 février 2012

Renouvellement du CRH  
Désignation du Bureau

Après six ans d'existence, le Comité Régional de l'Habitat Nord-Pas-de-Calais a été renouvelé par arrêtés préfectoraux du 25 novembre 2011.

Les membres du comité régional de l'habitat sont répartis en trois collèges :

- Un collège de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. Il compte 18 membres.
- Un collège de professionnels intervenant dans les domaines du logement, de l'immobilier, de la construction ou de la mise en œuvre des moyens financiers correspondants. Il compte 18 membres titulaires.
- Un collège de représentants d'organisation d'usagers, de bailleurs privés, d'associations d'insertion et de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement, des partenaires sociaux associés à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction et de personnes qualifiées. Il compte 15 membres.

Les membres du comité sont nommés pour une période de six ans renouvelable. Des suppléants des membres appartenant aux deuxième et troisième collèges ont été désignés dans les mêmes conditions que les titulaires.

Le CRH doit désigner les membres du nouveau bureau lors de sa séance plénière d'installation du 15 février.

• **Missions du bureau**

Le bureau du CRH détient notamment les compétences suivantes : avis consultatif sur les PLH, sur les bilans triennaux de l'application de l'article 55 de la loi SRU, sur les projets de PDALPD ou sur les demandes d'agrément relatives à la maîtrise d'ouvrage. En revanche, l'article R 362-2 du CCH prévoit explicitement l'impossibilité de déléguer au bureau le rôle de consultation du CRH sur le projet de répartition des crédits publics établi chaque année par le préfet de région.

Plus globalement, il est prévu que le bureau organise les travaux du CRH, et lui rend compte de son activité. Il est chargé de proposer au comité un règlement intérieur.

• **Désignation des membres du bureau**

L'article R 362-10 du CCH prévoit que le CRH désigne en son sein un bureau. Celui-ci doit comprendre au moins, outre le président ou son représentant, deux membres de chacun des collèges. Les textes ne vont pas plus loin sur la composition. Par ailleurs, il est indiqué que des suppléants sont désignés dans les mêmes conditions que les titulaires.

Le bureau constitué en 2008, comprenait, outre son président, le préfet de région représenté par le DREAL, 24 membres, 4 membres titulaires et 4 membres suppléants pour chacun des 3 collèges. Les membres du bureau sont nommés pour une période de 3 ans. Le règlement intérieur prévoit la convocation systématique des titulaires et des suppléants. Titulaires et suppléants participent donc à la séance du bureau. Cependant, le règlement intérieur prévoit que seuls les membres titulaires, ou les suppléants quand ils remplacent les titulaires, peuvent prendre part aux votes.

Depuis 2008, la composition du bureau est la suivante :

1 <sup>er</sup> collège	Titulaires	Suppléants
	M.Manier / CG du Nord	M. Caudron / LMCU
	M. Lefebvre / CG du Pas de Calais	M.Dulieu / CA Valenciennes Métro.
	M. Willem / CUD	M.Baly / CABoulogne
	M.Vancaille / CA Lens Liévin	M.Wacheux / Ca Artois
2 <sup>ième</sup> collège	M.Varlet /ARH HLM	M.Stécowiat / ARH HLM
	M. Kucheida / Soginorpa	Maître Laevensb / Notaires
	M.Sede /fédération des promoteurs constructeurs	M. Doom / Capeb
	M.Rémignon / Action Logement	Mme Micoud / CDC
3 <sup>ième</sup> collège	Mme Haedens / CLCV	Mme Cabot Gatin / FNARS
	M.Decarnin / URIOPSS	M Tiberghien / UR FJT
	Mme Lamarche Palmier / Fondation Abbé Pierre	M.Laporte / ATD Quart Monde
	M.Cheret / CIL/CGT	M.Briffaut / U.N.P.I

La DREAL a interrogé l'ensemble des membres du CRH sur leur intérêt pour devenir membres du bureau. Les réponses étaient demandées pour le 15 janvier. Les candidatures exprimées officiellement à cette date sont les suivantes :

1 <sup>er</sup> collège	Candidats
	M.Manier / CG du Nord
	M. Willem / CU Dunkerque
	M.Dulieu / CA Valenciennes Métropole
	M.Caudron / LMCU
	CA Maubeuge Val de Sambre
	M.Lemaire / CA Douaisis
	M.Nison / CA Porte du Hainaut
	M.Defrancq / CA Hénin Carvin
	M.Strobbe / CA St Omer
	M.Leturque / CU Arras
2 <sup>ième</sup> collège	
	M.Varlet / ARH HLM
	M. Lemaire / ARH HLM
	M.Dubois / UR PACT
	M. Soyer / Maisons et Cités Soginorpa
	M.Sede / Fédération des Promoteurs Immobiliers du Nord
	M.Rémignon / Action Logement
	Mme Micoud / CDC
	M.Doom /CAPEB
	Mme Dhotel / Conseil régional des Notaires
	Mme Waroux/ Caisse d'Epargne Nord France Europe
	M. De Rycker / FNAIM
	Mme Santos / Crédit Foncier
3 <sup>ième</sup> collège	
	Mme Haedens/ CLCV
	M.Gueranger / ATD Quart Monde
	M.Decarnin / URIOPSS
	Mme Lamarche Palmier / Fondation Abbé Pierre
	Mme Minet / URAF
	Mme Cabot-Gatin / FNARS Nord Pas de Calais

Au total, 28 membres ont manifesté formellement leur intérêt.

Dans un souci d'efficacité du fonctionnement interne, il est proposé d'adopter une configuration plus réduite, et de reconduire la formule éprouvée lors de la période précédente, à savoir un bureau composé, au plus, de **8 membres par collège, 4 titulaires et 4 suppléants**.

Il sera donc demandé aux membres de chaque collège de désigner leurs membres titulaires du bureau et leurs suppléants, au cours de la séance plénière du 15 février 2012. Ce point sera le premier à l'ordre du jour. Une procédure de désignation sera proposée par le Préfet de Région en entrée de séance. La communication de la liste ci-dessus a pour simple fonction de porter à la connaissance de l'ensemble des membres l'état complet des candidatures déclarées à cette date. Il est précisé que d'autres candidats pourront se déclarer lors de la séance plénière.

- Fonctionnement du futur bureau

Pour faciliter le fonctionnement plus fluide du bureau, il est proposé :

- De fixer dès maintenant le calendrier des 4 séances prévues au cours de l'année 2012, étant précisé que des séances supplémentaires pourront être fixées; si l'actualité des dossiers sur lesquels l'avis du bureau est requis le rend nécessaire.  
Ce calendrier est le suivant :
  - 1<sup>ière</sup> séance : le vendredi 30 mars 2012 à 14 heures
  - 2<sup>ième</sup> séance : le lundi 18 juin 2012 à 14 heures
  - 3<sup>ième</sup> séance : le jeudi 27 septembre 2012 à 14 heures
  - 4<sup>ième</sup> séance : le lundi 19 novembre 2012 à 14 heures
- De poursuivre la dématérialisation des échanges (convocation, envoi de l'ordre du jour, dossier de séance, comptes-rendus..) engagée fin 2011. Cette dématérialisation s'appuie notamment sur l'espace dédié aux membres du CRH sur le site internet de la DREAL.